



« Le Mot du Maire »

N° 5 -Avril 2022-

VOTE DU BUDGET

Le 29/03 dernier s'est tenue la séance du Conseil Municipal dédiée spécifiquement au vote du budget.

Quant au compte administratif, d'un point de vue global, les charges et les produits réels augmentent respectivement d'un peu plus de 1%.

Nous soulignerons que même si les charges à caractère général et les charges de personnel ont augmenté d'environ 1%, l'équilibre se réalise d'une part par l'augmentation des produits et services de 1.33%, des impôts et taxes de 1,10 % et d'autre part, par les excédents de fonctionnement capitalisés (600 000 € dégagés sur l'exercice 2021).

Cet état budgétaire traduit et démontre deux choses essentielles :

- L'action initiée par la municipalité depuis 2014 pour la maîtrise des charges,
- L'action portée depuis 2014 sur les investissements ; en particulier sur les travaux de rénovation des voiries. Sur ce point, il est nécessaire de rappeler que ces lourds travaux mais absolument nécessaires, et qui incombent désormais à la municipalité en place, sont le résultat de longues périodes de non-investissement avant 2014.

Une commune comme le fait Lecelles, qui investit dans les équipements publics, l'amélioration et l'entretien des infrastructures, développe des services aux habitants et améliore le cadre de vie, reste attractive et participe ainsi à sa solidité budgétaire.

Malgré un contexte de crise sanitaire et de guerre en Ukraine avec ses incidences quotidiennes sur les aspects économiques tant pour les ménages que pour les collectivités, la commune continue de présenter une bonne gestion financière et un excédent.

Ainsi, le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022 ont été **votés à l'unanimité** par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de la dynamique initiée par l'équipe municipale majoritaire depuis 2 mandats maintenant ainsi que la bonne compréhension et l'adhésion de l'ensemble des conseillers municipaux de l'opposition sur le programme et les enjeux portés par la municipalité.

La prudence restera toutefois de mise mais il faut souligner que ce résultat tire son origine de la méthode rigoureuse appliquée depuis le début : des recherches d'allègement de charges (sollicitation de subventions, achats au mieux disant, politique d'économie d'énergie...) couplées à des ressources en développement du fait des projets et des investissements portés par la commune sur le cadre de vie ; la qualité de vie.



« Le Mot du Maire »

N° 5 -Avril 2022-

BUDGET PRIMITIF 2022

Le nouveau budget a été voté conformément à nos engagements et en particulier sans augmentation des impôts locaux (part communale).

Les tarifs communaux, les dotations scolaires, les dotations à l'OCCE de l'école du centre ainsi que les dotations pour l'école Sainte Marie restent inchangés. De-même, pour les tarifications des centres de loisirs et de leurs garderies et de la cantine.

Les dotations attribuées aux associations ont pu revenir à la normale, nous ne pouvons que nous satisfaire de cette situation et nous remercions et saluons l'effort consenti par nos associations qui ont contribué activement à ce résultat.

Le budget total 2022 se porte à l'équilibre à 4 901 140,28 € sur l'ensemble des deux sections : fonctionnement et investissement.

Nous maintenons notre attention sur la méthode de maîtrise budgétaire au profit de toutes et de tous.

Les excédents budgétaires consolident notre budget et surtout, nous ont déjà permis l'émergence de projets en développement d'amélioration de la qualité de vie (rénovation des rues Bouchart, Davaine et résidence Davaine, reconstruction des vestiaires du football...) mais aussi de projets de cohésion sociale et d'amélioration du cadre de vie (soutien de l'appel à projets sur le cadre de vie, installation du conseil municipal des jeunes...)

Vous pourrez trouver dans le prochain bulletin municipal le détail plus précis de la répartition des principaux postes dans le budget 2022.

Vous pouvez compter sur l'assurance de notre constante volonté d'agir en responsabilité dans votre intérêt.

Avec toute mon amitié,

Amicalement,

Votre Maire

Jean-Claude MESSAGER



**Mardi 3 mai à partir de 18h à la salle des fêtes
« Jacqueline HAROUX »
La municipalité organise
"un moment de convivialité"**

*Afin de préparer au mieux cette manifestation,
les personnes résidentes à Lecelles et désireuses
de participer voudront bien s'inscrire en
mairie avant le 22 avril dernier délai.*